

Paris, le 24 octobre 2013

(A NE PAS DIFFUSER AU CANADA ET AU JAPON)

Vivendi annonce le résultat de son offre publique de rachat d'obligations libellées en dollars américains

Vivendi annonce aujourd'hui la clôture, avec un taux moyen d'acceptation exceptionnel puisque 72,33 % des obligations visées ont été présentées, de son offre de rachat en numéraire (l'« Offre ») de tout ou partie des 650 millions de dollars d'obligations 3,450 % à échéance 2018, des 700 millions de dollars d'obligations 6,625 % à échéance 2018, et des 800 millions de dollars d'obligations 4,750 % à échéance 2022, annoncée le 16 octobre dernier, à la suite de la cession de plus de 85 % de sa participation dans Activision Blizzard.

A 17h, heure de New York, le 23 octobre 2013, date à laquelle a expiré l'Offre, Vivendi avait reçu des instructions de vente pour un montant total en principal de 555 243 000 dollars pour l'obligation 3,450 % à échéance 2018, de 459 040 000 dollars pour l'obligation 6,625 % à échéance 2018, et de 540 909 000 dollars pour l'obligation 4,750 % à échéance 2022, soit un taux de succès moyen de 72,33%.

Le prix de rachat, pour 1000 dollars de montant en principal, est de 1045,09 dollars pour l'obligation 3,450 % à échéance 2018, de 1169,16 dollars pour l'obligation 6,625 % à échéance 2018 et de 1035,72 dollars pour l'obligation 4,750 % à échéance 2022.

Vivendi paiera également un montant d'intérêt couru, pour 1000 dollars de montant en principal, de 9,87 dollars pour l'obligation 3,450 % à échéance 2018, de 3,86 dollars pour l'obligation 6,625 % à échéance 2018 et de 1,72 dollars pour l'obligation 4,750 % à échéance 2022.

Le règlement est prévu le 25 octobre 2013.

A l'issue du règlement de cette offre publique de rachat et du remboursement le 15 novembre de l'intégralité des 550 millions de dollars d'obligations 2,4% à échéance 2015, qui a fait l'objet de l'exercice d'une option d'achat à 100 %, Vivendi aura remboursé par anticipation 2,1 milliards sur un total de 2,7 milliards d'obligations libellées en dollars américains, soit 78% du total de nos lignes obligataires en dollars.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat de titres ou une sollicitation d'offre de vente de tout titre, ni ne constitue une offre ou une sollicitation dans toutes les juridictions où une telle offre ou sollicitation sont illégales. L'Offre a été faite uniquement conformément aux termes de la documentation de l'offre publique. Ce communiqué doit se lire conjointement avec l'Offre.

Royaume-Uni. La diffusion de l'Offre Publique de Rachat ou de tout document ou support relatif à l'Offre n'est pas effectuée par une personne habilitée au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (ci-après le « FSMA ») et les documents et supports correspondants n'ont pas été approuvés par le FSMA. Dès lors, lesdits documents et/ou supports ne sont pas diffusés auprès du public au Royaume-Uni et ne peuvent être communiqués au public au Royaume-Uni. La diffusion de documents et/ou supports de cette nature n'est pas assujettie aux restrictions relatives aux offres financières prévues par la section 21 du FSMA, car ils sont uniquement destinés et communicables à des personnes qui sont (1) des personnes possédant une expérience des investissements et répondant à la définition de professionnels des investissements au sens de l'Article 19 de l'Ordonnance de 2005 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) (le « FPO »); (2) des personnes répondant

aux critères de l'Article 49 du FPO (« sociétés disposant d'un capital social appelé important, associations non constituées en personne morale, etc. ») ; ou (3) toutes autres personnes auxquelles ces documents et/ou supports peuvent être légalement communiqués. Tout investissement ou toute activité d'investissement relatif/relative à l'Offre Publique de Rachat n'est proposé(e) qu'aux personnes précitées, et ne sera réalisé(e) qu'avec ces personnes, étant entendu qu'aucune autre personne ne peut se baser sur ladite Offre Publique de Rachat.

France. *L'Offre Publique de Rachat n'est pas proposée, directement ou indirectement, auprès du public en France. Ni l'Offre Publique de Rachat, ni aucun des documents ou supports relatifs à l'Offre Publique de Rachat n'ont été et ne seront diffusés auprès du public en France; et seuls (i) les personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) les investisseurs qualifiés, tels que définis aux Articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 à D.411-3 du Code monétaire et financier français, et conformément audit Code, ont le droit de prendre part à l'Offre Publique de Rachat. L'Offre Publique de Rachat n'a pas été soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF).*

A propos de Vivendi

Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus et les médias. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam; sa filiale StudioCanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique; il s'est récemment renforcé et diversifié avec l'acquisition d'EMI Recorded Music.

Dans les télécommunications, Vivendi contrôle GVT, le premier opérateur alternatif brésilien, et SFR, le premier opérateur alternatif en France.

www.vivendi.com

Avertissements importants

Avertissement relatif aux déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés aux conditions de marché ainsi que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Ces déclarations prospectives sont faites au jour du présent communiqué de presse et Vivendi décline toute intention ou obligation de fournir, mettre à jour ou revoir toute déclaration prospective en conséquence de toute nouvelle information, événement futur ou autre.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.